



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce lundi 5 juillet 2021 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-07-21

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 juillet;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant à l'exception du point n° 17:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 7 juin 2021
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Ville de Sorel-Tracy; Mobilisation de la communauté économique régionale face à l'annonce de la fermeture et du départ imminent de l'usine d'Alstom de Sorel-Tracy
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021
 - ii) Nomination d'un nouveau membre
 - iii) Demande PIIA du 166 rue de la Rive
 - iv) Demande PIIA du 5 rue Milette
- 8- Services essentiels en pandémie COVID-19
- 9- Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 10- R.I.A.R.Y. dépôt des états financiers 2020
- 11- Centre de services municipaux
 - a) Décompte no 7
 - b) Problématique hausse du prix de l'acier
 - c) Problématique hausse du prix du bitume
 - d) Acquisition de toiles de fenêtre
 - e) Acquisition d'ameublement de bureau
 - f) Acquisition tables et chaises salle communautaire
- 12- Évaluation des bâtiments pour fins d'assurances
- 13- Travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embaras
 - a) Réception définitive des travaux
- 14- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard
 - a) Décompte no 4
- 15- Travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé
 - a) Décompte no 2
- 16- Projet les frigos Touski
- ~~17- Passerelle piétonne~~
- 18- Réfection du terrain de tennis
- 19- Éclairage terrain de balle
- 20- Aménagement d'un terrain de jeux
- 21- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Bières, vins et terroir, demande d'autorisation 2021
 - b) ACPSAS, Tournoi de la Relève 2021
- 22- Autres affaires
- 23- Questions du public
- 24- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-07-21

-séance ordinaire du 7 juin 2021

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

03-07-21

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

-Ville de Sorel-Tracy; Mobilisation de la communauté économique régionale face à l'annonce de la fermeture et du départ imminent de l'usine d'Alstom de Sorel-Tracy

Les membres du conseil prennent connaissance de la résolution n° 2021-06-418 du conseil de la Ville de Sorel-Tracy relativement à la mobilisation de la communauté économique régionale face à l'annonce de la fermeture et du départ imminent de l'usine d'Alstom de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT QUE le 16 juin 2021, la multinationale « Alstom » annonçait la fermeture de son usine de Sorel-Tracy, et que, de ce fait, près de 100 emplois directs seront perdus, que plusieurs emplois indirects risquent également de subir le même sort et que l'activité industrielle risque d'être déplacée vers leurs installations de Saint-Bruno-de-Montarville et de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE cette annonce inattendue de la délocalisation d'emplois spécialisés et du licenciement des travailleurs mérite des explications de la part d'Alstom;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs économiques de la région doivent se mobiliser afin de faire valoir leurs points pour qu'Alstom révise sa décision et conserve ces emplois spécialisés dans la région;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a rapidement eu lieu entre le député provincial, M. Jean-Bernard Émond, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST) et le maire de Sorel-Tracy, M. Serge Péloquin, afin d'analyser de près la situation à la suite de la décision d'Alstom de quitter le sol sorelois et qu'un comité de crise a été mis en place afin d'analyser toutes les possibilités dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les présidents de la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST), de Développement économique Pierre-De Saurel et le maire de Sorel-Tracy se rallient et font appel aux forces vives de la région, pour demander à la direction d'Alstom de se raviser et de revoir son plan de fermer l'usine de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2012, la région s'est mobilisée pour maintenir une partie des activités d'Alstom dans la région de Sorel-Tracy et que les acteurs de l'époque avaient été inventifs pour offrir à Alstom une usine moderne, afin d'implanter son usine de bogies à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque, la Société des parcs industriels Sorel-Tracy (SPIST), a investi une partie de l'argent reçue lors de sa création pour construire une usine sur mesure pour Alstom et qu'à son inauguration, Alstom se félicitait que cette usine vienne contribuer à l'expansion du transport électrique au Canada et en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QU'Alstom se spécialise dans l'industrie du transport collectif, que ce marché est prometteur pour les décennies à venir, malgré le ralentissement actuel et que malgré un contexte difficile, il arrive que des grandes entreprises voient leur carnet de commandes connaître des creux, mais ce n'est pas une raison suffisante pour démanteler une usine, quitter une région quand une telle situation arrive;

CONSIDÉRANT QUE plus spécifiquement, l'entreprise fabrique, à son usine de Sorel-Tracy, les bogies pour les wagons de métro de Montréal,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

que la qualité des bogies construits à Sorel-Tracy est reconnue, et ce, depuis les premières livraisons des trains Azur, mais que malgré tout, les dirigeants évoquent l'absence de commandes pour justifier le démantèlement de l'usine;

CONSIDÉRANT Qu'il est d'avis pour la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel que cette annonce de délocalisation d'emplois et de licenciements mérite des explications de la part d'Alstom et que la région s'unira afin de faire valoir ses points pour qu'Alstom révise sa décision;

CONSIDÉRANT QU'Alstom profite du soutien gouvernemental, que la Caisse de dépôt et placement est un actionnaire important, et bénéficie actuellement d'un engagement de prêt de plus de 56 millions pour son usine de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QU'il est tout naturel de s'attendre à ce que l'usine de Sorel-Tracy bénéficie aussi d'un tel soutien;

CONSIDÉRANT QUE le député provincial, M. Jean-Bernard Émond, s'est dit très préoccupé par le départ de la région d'une entreprise de qualité comme Alstom;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs économiques de la région doivent s'unir pour dire qu'ils n'assisteront pas muet à la fermeture de l'usine d'Alstom à Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel demande au député provincial, M. Jean-Bernard Émond, et aux représentants des organisations économiques de la MRC de Pierre-De Saurel d'être proactifs et faire front commun afin que les représentants des intervenants locaux puissent obtenir une rencontre avec la haute direction d'Alstom et afin d'intervenir pour garder l'usine de bogies et Alstom actifs au 1605, rue de la Marine,

QU'ensemble, les représentants économiques de la région, rappellent au gouvernement du Québec et à Alstom, que la région refuse d'être abandonnée aujourd'hui après tous les efforts déployés depuis 2012,

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel se joigne à la Ville de Sorel-Tracy pour dénoncer la situation et travailler à ce qu'Alstom revienne sur sa décision de fermer son usine de Sorel-Tracy,

QU'une mobilisation régionale soit enclenchée afin que cette activité économique de qualité demeure dans la région.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

04-07-21

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

05-07-21

CONSIDÉRANT le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 47 050,97 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de juin 2021 ainsi qu'un déboursé de 11 281,04 \$ pour la période comprise entre le 8 juin 2021 et le 5 juillet 2021;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 8 juin 2021 au 5 juillet 2021 pour un montant de 781 682,48 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

06-07-21

-Comité consultatif d'urbanisme

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 21 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

07-07-21

-Nomination d'un nouveau membre

CONSIDÉRANT QUE l'article 18 du règlement n° 386-2005 concernant le Comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres de ce comité est d'un an;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit procéder à la nomination d'un nouveau membre suite au départ de monsieur Yvon Descheneaux;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature publicisé dans le journal Le Phare du printemps 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil nomme monsieur Renald Desrosiers en remplacement de monsieur Yvon Descheneaux au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

08-07-21

-Demande PIIA du 166 rue de la Rive

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un solarium quatre saisons d'une dimension de 3.65 m X 3.65 m (12' X 12') en cour arrière et non apparent de la rue au 166 rue de la Rive;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 juin 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

09-07-21

-Demande PIIA du 5 rue Milette

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un garage intégré de 7,20 mètres X 7,20 mètres au 5 rue Milette;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 21 juin 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

SERVICES ESSENTIELS EN PANDÉMIE COVID-19

10-07-21

CONSIDÉRANT QUE depuis le 16 octobre 2020, la Montérégie est passé en zone rouge forçant ainsi la fermeture des bureaux municipaux à la population;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 28 juin 2021, l'ensemble du Québec est passé en zone verte permettant la réouverture sous certaines conditions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rétablir le protocole permettant à certains services de la mairie d'être accessibles aux citoyens sur rendez-vous seulement;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des services municipaux sont offerts par voie téléphonique ou par courriel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réouverture graduelle des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'à compter du 6 juillet, les différents services de la mairie seront accessibles aux citoyens sur rendez-vous seulement. Toutes les mesures nécessaires ont été mises en place pour assurer un environnement sécuritaire pour tous.

Les Sainte-Annoises et les Sainte-Annois pourront obtenir un rendez-vous uniquement pour des demandes essentielles ne pouvant être traitées par téléphone, par courriel ou via les outils en ligne.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au (450) 742-1616 ou par courriel à info@sainteannedesorel.ca pendant les heures d'ouverture (du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h à 12 h).

Privilégier les services en ligne

Malgré cette réouverture sur rendez-vous, la Municipalité demande aux citoyens de privilégier l'utilisation des services en ligne au www.sainteannedesorel.ca

Services en ligne :

- Paiement des taxes municipales
- Demandes de certains permis

Consignes à respecter

Afin d'offrir un environnement sécuritaire qui respecte les mesures sanitaires en vigueur, les citoyens qui se présentent au bureau municipal doivent respecter certaines consignes :

- Les personnes qui présentent des symptômes associés à la COVID-19 ne doivent pas se présenter dans les services municipaux.
- Au cours des 14 derniers jours, il ne faut pas avoir voyagé à l'extérieur du Canada; ne pas avoir été en contact rapproché avec une personne atteinte de la COVID-19; ne pas avoir été mis en quarantaine ou conseillé d'être isolé en raison de la COVID-19.
- Avant d'accéder aux différents services, les citoyens doivent répondre à des questions sur leur état de santé.
- Le nettoyage des mains est obligatoire et des distributeurs de désinfectant sont accessibles sur place.
- Le port du couvre-visage est obligatoire.
- Les citoyens sont invités à se présenter seul, si possible.
- La distanciation physique de deux mètres doit être respectée.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

11-07-21

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution 2021-06-191 du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel laquelle invitait les municipalités à adopter la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*, et ce, en mémoire d'Aurore Gagnon, enfant martyre décédée il y a 100 ans, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que, de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

CONSIDÉRANT l'importance qu'accorde la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT la résolution CRFA 2021-05-19 recommandant au Conseil de la MRC d'appuyer cette initiative et d'encourager les municipalités à adopter cette charte;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-191 du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel laquelle invite les municipalités à adopter la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel appuie l'initiative de la Municipalité de Fortierville et adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* qui vise à :

- mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- informer les citoyens et citoyennes des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

R.I.A.R.Y. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020

12-07-21

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER et de déposer aux archives les états financiers 2020 de la RIARY.

ADOPTÉE

CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

13-07-21

-Décompte n° 7

CONSIDÉRANT le dépôt du certificat de paiement CP-A07 concernant les travaux de construction du *Centre de services municipaux*;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement préparée par notre architecte, madame Caroline Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du certificat de paiement CP-A07 concernant les travaux de construction du centre de services municipaux, au montant de 570 851,97 \$ plus taxes au *Groupe Drumco construction inc.*

ADOPTÉE

14-07-21

-Problématique hausse du prix de l'acier

CONSIDÉRANT QUE depuis environ 2 mois, l'entreprise Drumco construction et la municipalité ont eu des discussions, dans le cadre du projet de construction du nouveau *centre de services municipaux*, concernant la hausse du prix de l'acier;

CONSIDÉRANT le courriel récapitulatif de la situation du chargé de projet de Drumco construction en date du 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces hausses de coûts substantielles et inhabituelles sont le reflet direct du marché de l'acier qui est en ébullition depuis l'hiver, en bonne partie en raison de l'offre et de la demande dans le contexte de la pandémie de COVID 19;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est très satisfaite de la relation contractuelle qu'elle entretient avec Drumco construction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis que Drumco construction a déployé tous les efforts nécessaires pour limiter la hausse des coûts de l'acier et maintenir la qualité du produit;

CONSIDÉRANT QUE dans cette situation Drumco construction propose d'absorber 50% des frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte de payer une somme supplémentaire de 13 616 \$ plus taxes afin de compenser les coûts supplémentaires relativement aux hausses de coûts substantielles et inhabituelles du marché de l'acier dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE

15-07-21

-Problématique hausse du prix du bitume

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Drumco construction et la municipalité ont eu des discussions, dans le cadre du projet de construction du *nouveau centre de services municipaux*, concernant la hausse du prix du bitume;

CONSIDÉRANT QUE le devis précise qu'il n'y a pas d'ajustement du prix du bitume;

CONSIDÉRANT QUE dans tous les autres projets municipaux, la municipalité inclut une clause d'ajustement du prix du bitume;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur civil au dossier confirme que le prix du bitume a grimpé de façon importante depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur civil considère que la demande de l'entreprise Drumco construction n'est pas abusive.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est très satisfaite de la relation contractuelle qu'elle entretient avec Drumco construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte de payer une somme supplémentaire qui sera calculée par notre ingénieur civil de la firme Genexco correspondant à l'ajustement du coût du bitume.

ADOPTÉE

16-07-21

-Acquisition de toiles de fenêtre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de prix à trois (3) fournisseurs pour la fourniture et l'installation de toiles solaires *Sheerweave 4400* (3%) + cantonnières d'aluminium et chaînettes, conformément au règlement n° 528-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est *BST Stores* au coût de 8 830 \$ plus taxes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne font pas l'objet de l'aide financière du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la fourniture et l'installation de toiles solaires *Sheerweave 4400 (3%)* + cantonnières d'aluminium et chaînettes, relatif aux travaux de construction du nouveau *centre de services municipaux* au plus bas soumissionnaire conforme soit à *BST Stores* au coût de 8 830 \$ plus taxes; selon la proposition déposée le 21 juin 2021;

DE PUISER le montant de la dépense à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

17-07-21

-Acquisition d'ameublement de bureau

CONSIDÉRANT l'emménagement prochain du nouveau *centre de services municipaux* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat de mobilier de bureau pour meubler les futurs bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'aucun poste budgétaire n'a été créé lors de l'adoption du budget 2021 de la municipalité à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'achat du mobilier nécessaire pour l'aménagement des nouveaux locaux jusqu'à concurrence de 15 000 \$;

DE PUISER les sommes nécessaires des dépenses à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

18-07-21

-Acquisition tables et chaises salle communautaire

CONSIDÉRANT l'aménagement prochain du nouveau *centre de services municipaux* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat de tables et chaises pour les salles du *centre de services municipaux*;

CONSIDÉRANT QU'aucun poste budgétaire n'a été créé lors de l'adoption du budget 2021 de la municipalité à cet effet;

CONSIDÉRANT la réception d'une subvention de 25 000 \$ provenant du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés PNHA 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'achat de tables, chaises et chariots pour les salles du *centre de services municipaux* jusqu'à concurrence de 37 000 \$ selon l'offre de Costco entreprise;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DE PUISER les sommes nécessaires des dépenses à même la subvention de 25 000 \$ provenant du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés PNHA 2020 et du surplus accumulé non affecté;

ADOPTÉE

ÉVALUATION DES BÂTIMENTS POUR FINS D'ASSURANCES

19-07-21

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'évaluation pour fins d'assurances de nos bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation valide pour une durée de cinq (5) ans permettra des économies d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE la dernière évaluation a été réalisée en octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Gauthier Roy Huot Évaluateurs agréés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER le contrat d'évaluation des bâtiments municipaux à la firme Gauthier Roy Huot Évaluateurs agréés selon l'offre de services du 7 juin 2021 au coût 4 100 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE DESSERTE EN ÉGOUT SANITAIRE ET EN AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS

20-07-21

-Réception définitive des travaux

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte n° 5 et la réception définitive concernant les travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras exécutés en date du 30 juin 2021, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette;

CONSIDÉRANT sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du décompte n° 5 des travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras au montant de 61 072,06 \$ plus taxes à l'entreprise *André Bouvet Itée*.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE MÉNARD

21-07-21

-Décompte n° 4

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte progressif n° 4 concernant les travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement préparée par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette en date du 5 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DE PROCÉDER au paiement du décompte n° 4 des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard, au montant de 44 103,87 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Sintra inc.*

ADOPTÉE

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU SP-4 PAR FORAGE DIRIGÉ

22-07-21

-Décompte n° 2

CONSIDÉRANT le dépôt du décompte progressif n° 2 concernant les travaux de construction pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement préparée par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette en date du 30 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du décompte n° 2 et à la réception provisoire des travaux de remplacement de la conduite de refoulement du SP-4 par forage dirigé, au montant de 31 782,87 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les entreprises Delorme inc.*

ADOPTÉE

PROJET LES FRIGOS TOUSKI

23-07-21

CONSIDÉRANT la présentation du projet *Le Circuit des Frigos Touski dans votre communauté* par la chargée du projet madame Brigitte Berger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'attendre en 2022 afin d'évaluer la pertinence de participer à ce projet.

ADOPTÉE

RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

24-07-21

CONSIDÉRANT QUE la surface du terrain de tennis nécessite des réparations et un nouveau recouvrement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Revêtements de tennis Sud-Ouest inc.* est disposée à réaliser les travaux selon l'offre de services du 21 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la réparation et l'installation d'un revêtement pour le terrain de tennis à l'entreprise *Revêtements de tennis Sud-Ouest inc.* selon la soumission du 21 juin 2021 au coût de 10 500 \$ plus taxes.

DE PUISER le montant de la dépense à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

25-07-21

ÉCLAIRAGE TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Verrette, responsable de la *Ligue du mardi soir* a procédé à la réservation du terrain de balle le 25 mai 2021 pour 16 joutes après 18 h selon la tarification du règlement n° 552-2020;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la *Ligue du mardi soir* a signalé aux employés municipaux que le système d'éclairage du terrain de balle était défectueux;

CONSIDÉRANT QUE la réparation du système d'éclairage du terrain de balle nécessite des travaux de plusieurs dizaine de milliers de dollars;

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juillet 2021 aucun paiement n'a été versé, et par conséquent aucun contrat ne lie la municipalité à monsieur Verrette;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut s'assurer qu'aucun accident ne survienne dû au mauvais éclairage;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de balle peut être utilisé de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AVISER monsieur Sylvain Verrette, responsable de la *Ligue du mardi soir* que la municipalité résilie le projet d'entente de réservation du terrain de balle demandé pour 16 joutes les mardis après 18 h et ferme, jusqu'à nouvel ordre, le terrain de balle après 18 h lorsque les lumières sont nécessaires;

D'AVISER monsieur Sylvain Verrette, que le terrain de balle pourra être utilisé de jour seulement avant 18 h suivant l'acquittement des frais prévus au règlement n° 552-2020.

ADOPTÉE

26-07-21

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT la demande adressée par monsieur Patrick Lamothe au maire Michel Péloquin ainsi qu'au conseiller municipal du district n° 6 monsieur Mario Cardin afin de procéder au fauchage et à l'entretien du lot privé inutilisé n° 5 751 880 afin de permettre aux jeunes enfants de s'adonner à certains sports;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain privé ne bénéficiera pas des assurances de la municipalité et nécessitera un avenant particulier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà plusieurs espaces verts et sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le personnel municipal ne peut assurer l'entretien récurrent de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AVISER monsieur Lamothe que la municipalité n'entend pas donner suite à la demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

27-07-21

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-Bières, vins et terroir, demande de dons et/ou commandites 2021

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite du comité organisateur de l'évènement *Bières, vins et terroirs 2021*; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis du Conseil qu'une aide financière devrait être octroyée pour cet évènement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de verser 1000 \$ à l'organisation de l'évènement *Bières, vins et terroirs 2021* à titre de partenaire officiel.

ADOPTÉE

28-07-21

-ACPSAS, Tournoi de la Relève 2021

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de *l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel*; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER une commandite de 500 \$ pour la réalisation du *Tournoi de pêche familial 2021* organisé pour la relève.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

LEVÉE DE LA SÉANCE

29-07-21

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »